

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Il se produit désormais cinq fois plus de catastrophes d'origine météorologique qu'il y a 50 ans. Et selon le GIEC, de tels événements, fortement liés au réchauffement climatique, seront de plus en plus fréquents et virulents.

En matière de risque cyber, la même tendance s'observe avec la croissance exponentielle des attaques à l'égard de tous les agents économiques : entreprises, services publics, collectivités territoriales, ménages.

Quant aux crises sanitaires, le risque s'accroît aussi, la globalisation favorisant la diffusion des épidémies comme nous l'avons vu il y a deux ans.

L'expansion de ces trois types de risques, associée à l'amplification du nombre potentiel de personnes ou de structures touchées et à leurs impacts financiers, en font des risques systémiques qui bousculent les mécanismes traditionnels d'assurance allant jusqu'à questionner leur assurabilité.

C'est pourquoi, il importe de rechercher les moyens permettant de limiter ces risques, d'en atténuer les effets et le coût, tout en réfléchissant à des systèmes d'assurance adaptés pour les couvrir.

Il est tout d'abord primordial d'agir le plus en amont possible et de mettre en application l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

L'ensemble de la société doit être sensibilisée face à la croissance de ces risques et à leurs effets, pour mieux s'en prémunir. C'est tout l'enjeu de l'acculturation aux risques environnementaux et cyber. Les formations initiales et continues doivent intégrer pleinement ces questions.

S'agissant des entreprises, et notamment des TPE-PME, elles doivent prendre toute la mesure de leur exposition aux risques et notamment des conséquences d'une attaque portée à leurs systèmes informatiques, d'autant qu'elles ont été incitées à numériser leurs activités ces toutes dernières années. Il faut donc amplifier les actions des Pouvoirs publics comme les initiatives des organisations professionnelles, notamment à travers le dispositif CyberAlerte, mais aussi celles des chambres consulaires, pour les informer et les encourager à prendre des mesures de protection.

La gestion de ces risques doit aussi être intégrée à la stratégie des entreprises. Or, cela va exiger des investissements qui peuvent être lourds à supporter par des TPE-PME qui doivent donc être accompagnées pour y faire face. D'où la nécessité de soutenir les dépenses liées à la prévention des risques climatiques et cyber, par un dispositif de suramortissement comptable ou de crédit d'impôt. Une telle incitation devrait, selon nous, cibler plus fortement les TPE.

Dans cette même logique, il serait opportun d'encourager les travaux favorisant la résilience des bâtiments dans les zones à risques, par un mécanisme de subvention ou d'incitation fiscale, qui pourrait aussi s'articuler avec les aides à la rénovation énergétique.

S'agissant de l'évolution de la couverture assurantielle de ces risques systémiques, nous saluons les propositions formulées, notamment celle de créer un « contrat Cyber socle » destiné aux TPE-PME et aux indépendants, comme celle d'encourager les entreprises à constituer des provisions pour pallier les pertes d'exploitation liées à des événements majeurs.

Par ailleurs, nous partageons pleinement la nécessité d'améliorer la lisibilité des couvertures assurantielles et leur compréhension par les assurés. Il faut en effet éviter des litiges tels que ceux survenus lors de la crise sanitaire lorsque des entreprises pensaient être garanties pour leur perte de chiffre d'affaires.

Nous souhaitons souligner aussi l'importance de développer le rôle de conseil des assureurs en matière de prévention, dès lors que des mesures de réduction de l'exposition au risque vont devenir de plus en plus une condition de couverture des assurés.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté cet avis.